

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES EN POLOGNE

Conseils pratiques pour les premières étapes

Cette fiche pratique traite d'un cas fréquent dans le Nord-Pas de Calais, l'ascendant venu en France entre 1910 et 1939 en provenance de la zone polonaise sous domination allemande (Posnanie, Silésie) voire Westphalie en Allemagne de l'Ouest.

Documents de départ

Il faut s'appuyer sur les documents d'Etat Civil français en sa possession, ou à demander à la mairie du domicile de la personne concernée :

- livret de famille, quand le mariage a eu lieu en France et que ce précieux document a été conservé
- actes de naissance d'enfants en France, qui portent en général la mention de la commune d'origine des parents avec leur date de naissance ou leur âge
- acte de mariage si celui-ci a eu lieu en France : lieu d'origine des mariés et date de naissance y sont normalement obligatoires
- acte de décès, qui normalement doit aussi comporter des indications (moins fiables)

Il faut demander une copie d'acte intégrale pour avoir toutes les mentions, ou mieux encore insister poliment pour obtenir une photocopie de l'acte original.

Quelques chanceux possèdent des documents polonais:

- souvent une copie/extrait d'acte de naissance délivré pendant la présence en France
- parfois un extrait d'avant 1914 qui sera alors en allemand dans le cas qui nous occupe

L'identification du lieu y sera la plus précise, avec mention de la paroisse ou district et de la voïvodie (région administrative).

Le cas des Westphaliens

Plusieurs dizaines de milliers de Polonais, souvent originaires de Silésie, se sont installés dans cette région minière de la Ruhr (en particulier dans le secteur de Bochum) http://fr.wikipedia.org/wiki/Mineurs_westphaliens dans les décennies 1890-1900 : pour eux il ne s'agissait que de se déplacer à l'intérieur de l'empire allemand sans franchir de frontière. Le prince Czartoryski actionnaire des mines d'Anzin, initie un transfert vers le Nord-Pas de Calais de quelques centaines de personnes dès les années 1910, mais c'est surtout après 1918 et l'indépendance retrouvée de la Pologne que plusieurs dizaines de milliers d'entre eux viennent dans le Nord de la France : en Westphalie, ils sont en effet alors sommés de choisir leur nationalité (Polonais ou Allemand), certains mouvements xénophobes ont lieu à leur rencontre, et leur pays d'origine n'a guère de travail à leur offrir. Pendant l'opération française d'occupation de la Ruhr (1923) nombreux sont ceux qui sautent le pas et sont carrément déménagés dans des camions militaires français.

Ceci peut être l'occasion d'avoir conservé dans les archives familiales une attestation (poświadczenie) ou un certificat de nationalité (świadcstwo narodowości) délivré par le consulat polonais d'Essen, dont certaines personnes m'ont montré des exemplaires.

Etat Civil polonais

La demande d'acte, pour tout document de moins de cent ans, sera à adresser à l'Urząd Stanu Cywilnego (bureau d'Etat Civil) de la résidence d'origine. Celui-ci se trouve par le site <http://www.usc.pl/index.php?strona=zasieg> dans lequel il faut remplir le champ «**Miejscowość**» en cochant la 2e option «Urząd właściwy dla podanej miejscowości». Le courrier de demande doit être écrit en polonais (pour l'ouest du pays, l'allemand est cependant souvent accepté comme langue de communication) et l'acte sera alors délivré par courrier ou par mail, parfois gratuitement parfois contre paiement d'un droit de 22 ou 33 PLN (5 à 8€) à acquitter par transfert bancaire.

Archives Polonaises

Pour se limiter à une recherche au XIXe siècle, les actes suivants se trouveront à l'Archiwum Państwowe (Archives de Région) qui peut être identifiée en recherchant sur la base PRADZIAD <http://baza.archiwa.gov.pl/sezam/pradziad.php?> ou le site <http://www.szukajwarchiwach.pl>. Les archives proposent alors une recherche payante, soit à l'heure soit sur devis pour un acte précis. Les tarifs sont en général modiques mais peuvent monter assez vite dans le secteur de Poznań (90 PLN : 22,5€ de l'heure sans garantie de résultat ni limite a priori, avec acompte); ces archives sont en effet surchargées de demandes en provenance d'Allemagne et sont en conséquence très en pointe sur la numérisation et mise en ligne de leurs fonds, dont la liste se trouve sur http://poznan.ap.gov.pl/index.php?option=com_content&view=article&id=133&Itemid=80 pour les registres d'Etat Civil.

Format et lecture des actes

Toute la zone Posnanie-Silésie-Poméranie, faisant partie de l'empire allemand jusqu'en 1919 (1922 pour la Haute-Silésie, et même 1945 pour certaines zones comme Wrocław, l'ancienne Breslau), se voit appliquer l'Etat Civil Bismarckien à partir de 1876. Des explications très claires se trouvent sur des sites alsaciens comme <http://www.nithart.com/aidealle.htm> ou celui des Archives Départementales du Bas-Rhin : http://etat-civil.bas-rhin.fr/adeloch/aide/2011_04_04_lire_les_actes.pdf. Leur lecture nécessite de s'initier à l'écriture cursive «Suetterlin» particulière à cette époque (on est bien loin du gothique d'imprimerie !), par exemple par le site <http://www.suetterlinschrift.de/Francais/Suetterlin.htm>. Ces actes ont la particularité de n'inclure que peu d'informations sur les parents dans l'acte de naissance (seulement leur commune de résidence actuelle) ; il faut donc rechercher leur acte de mariage pour pouvoir continuer à progresser.

Pour le cas général couvrant aussi les autres régions de Pologne, ainsi que pour les sources complémentaires en France et les problèmes de localisation, je renvoie à mon site www.geneapologne.com ou à mon article «Les différents modèles d'actes d'état-civil et religieux en Pologne» paru dans le n° 228 de Nord – Généalogie (2013-1).

La situation avant 1876 est plus complexe et on en trouve des exemples dans l'article <http://de.wikipedia.org/wiki/Geburtsurkunde>.

Encore avant, un détour par les Archives Diocésaines

http://www.opoka.org.pl/struktury_kosciola/diecezje/index.html voire les paroisses deviendra incontournable, mais cela est une autre histoire...

Philippe Christol - Généalogiste Professionnel spécialisé sur les recherches en Pologne, auteur de « retrouver ses ancêtres Polonais » et « Les Polonais au Sud de la Loire »

www.geneapologne.com

<https://www.facebook.com/pages/Geneapologne/329740720504364> (news d'archives)

Base: http://hl.heredis-online.com/fr/GeneaPologne/base_franco-polonaise/accueil

Sera présent les 20 et 21 septembre 2014 au Forum généalogique du Pays de Condé

<http://archiveshergnies.webnode.fr/salon-de-genealogie2/>